



Vous venez d'arriver d'un autre pays **et voulez étudier?**

Si vous avez plus de 16 ans... voyons ce que vous pouvez étudier

Comment et où faire valider mes études ?

Remplir la demande auprès de la Délégation Provinciale du Département de l'Éducation. Pour ce faire, il faut se présenter aux bureaux d'information **Zuzenean**

1. Formulaire de demande imprimé et signé (procédure préalable en ligne sur Delegación Territorial de Educación).
2. Justificatif de paiement en ligne.
3. Original et photocopie du certificat d'inscription au Registre des Habitants (Empadronamiento).
4. Original et photocopie de la pièce d'identité.
5. Photocopie certifiée conforme des documents relatifs aux études que vous souhaitez faire valider, préalablement légalisés et traduits.



Note importante

Il faut présenter les originaux et les photocopies afin que ces dernières puissent être certifiées conformes sur place.

Comment et où m'inscrire pour pouvoir étudier ?

Préinscription: Elle a lieu entre les mois d'avril et de mai, soit au niveau de l'établissement choisi soit en ligne, afin de réserver une place.

- Remplir le formulaire de demande d'inscription.
- Copie de la pièce d'identité ou du passeport.
- Registre des Habitants (Empadronamiento): il convient d'y être inscrit.

Inscription: Elle a lieu au mois de juillet au niveau de l'établissement où l'on vous a attribué une place.

Inscription en dehors de la période ordinaire: Se présenter à la Délégation Provinciale du Département de l'Éducation du Gouvernement Basque.

N'OUBLIEZ PAS! L'année scolaire commence en septembre et prend fin en juin. Pour pouvoir étudier, il faut être inscrit avant le début de l'année scolaire ; autrement il faudra attendre l'année suivante.

Si vous souhaitez effectuer l'inscription en dehors de la période ordinaire, vous devrez vous présenter à la Délégation Provinciale du Département de l'Éducation correspondante.



Pour plus d'information sur le
Système Educatif Basque

ESO Education secondaire obligatoire

16 ans

Faire valider les études effectuées dans votre pays. Vous inscrire dans un établissement pendant la période prévue ou se rendre à la Délégation Provinciale du Département de l'Éducation si le délai est passé.

17 ans

Au niveau du Centre d'Éducation de Personnes Adultes (CEPA) à partir du mois de janvier, ou au niveau des établissements scolaires pendant la période ordinaire d'inscription. Les études doivent être préalablement validées.

18 ans

Se présenter à un CEPA où il est possible de s'inscrire pour obtenir le diplôme ESO (Education Secondaire Obligatoire)

Cycles de Formation Professionnelle Basique

Le titre de Formation Professionnelle Basique donne accès aux Cycles de Formation Professionnelle Moyenne

16 ans

17 ans

17 ans

18 + ans

Durée

2 années scolaires

Conditions requises

> 17 ans et inscription ESO

Durée

3 années scolaires

Conditions requises

> 17 ans

Diplôme

Diplôme Technicien Professionnel Basique (Niveau 1 de qualification professionnelle) Certificat d'Études Secondaires Obligatoires.

Cycles de Formation Professionnelle Moyenne

Le titre de FP Moyenne donne accès aux Cycles de FP Supérieure et au lycée.

16 ans

17 ans

18 ans

Durée

2 années scolaires

Conditions requises

Éducation Secondaire Obligatoire ESO préalablement validée.

Diplôme

Technicien de Formation Professionnelle (Niveau 2 de qualification).

Lycée

Le baccalauréat permet d'accéder à des cursus supérieurs ou universitaires

16 ans

17 ans

18 ans

Durée

2 années scolaires

Conditions requises

Éducation Secondaire Obligatoire ESO préalablement validée.

Cycles de Formation Professionnelle Supérieure

Le titre de FP Supérieure donne accès à d'autres formations professionnelles supérieures et aux études

17 ans

18 ans

Durée

2 années scolaires

Conditions requises

Lycée ou Formation Professionnelle validée.

Diplôme

Technicien supérieur (Niveau 3 de qualification)

Études universitaires

Accès

Examen d'Accès à l'Université EAU.

Pour plus d'information

www.euskadi.eus

